



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON**

**POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANÇONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°4 du : 29 juin 2016

Délibération n° : 2016.050

Page 1 sur 2

Objet : Modification de la demande Animation LEADER année 2016, demande de financement auprès de l'autorité de gestion régionale et le Conseil régional

Par suite d'une convocation en date du 20 juin 2016, les membres composant le Conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras se sont rassemblés en la communauté de communes du Briançonnais le 29 juin 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D'ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFFOUR	Présent	Francine DARDEN	Présente
Alain FARDELLA	Présent	Sébastien FINE	Absent
Pierre LEROY	Présent	Anne Marie PEYTHIEU	Présente
Jean Michel REYMOND	Présent	Eric PEYTHIEU	Présent
Catherine VALDENAIRE	Présente	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins - 2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	Présent
Jean CONREAUX	Absent	Martin FAURE	Absent
Communauté de communes du Guillestrois - 2 voix			
Max BREMOND	Absent	Dominique MOULIN	Présent
Bernard LETERRIER	Absent	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes de l'Escarton du Queyras - 2 voix			
Christian LAURENS	Présent	Jacques BONNARDEL	Présent
Christian GROSSAN	Présent	Serge LAURENS	Présent

Vu :

La délibération du Conseil Régional du 26 juin 2015 confirme l'éligibilité de l'association Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras à porter le programme LEADER 2014-2020 et attribue au territoire une enveloppe FEADER s'élevant à 1 500 000 € dont 25% sont dédiés à l'animation du programme ;

La délibération N°2016-027 prise par le conseil syndical le 6 janvier 2016 et Les modifications demandées par la Région sur le dossier Animation LEADER année 2016 : Modification du calcul des frais salariaux, présentation du dossier en TTC au lieu de HT et application du barème national de la fonction publique.

CONSIDERANT :

La nouvelle programmation LEADER 2014-2020,

La candidature élaborée en partenariat reposant sur la stratégie « Ancrer durablement les actifs qui font du territoire leur choix de vie » se déclinant en 8 fiches actions:

- Se mobiliser pour augmenter l'offre de logement et faciliter l'accès à l'habitat



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°4 du : 29 juin 2016

Délibération n° : 2016.050

Page 2 sur 2

Objet : Modification de la demande Animation LEADER année 2016, demande de financement auprès de l'autorité de gestion régionale et le Conseil régional

- Se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétiques des logements
- Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable
- Orienter sur les opportunités économiques, et les besoins en compétences du territoire
- Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire
- Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire
- Soutenir le "consommer local" et les circuits-courts
- Expérimenter le tourisme de proximité "endogène"

L'obligation contractuelle d'avoir 2 agents pour la durée de la programmation.

La mise en place d'outils de communication.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	11		
Nombre de membres présents	11	Nombres de membres représentés	0		
Nombre de suffrages exprimés		0			
Pour	11	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Approuve les déclinaisons financières pour l'année 2016 comme suit :

Dossier	Montant total des dépenses (origine des financements)
Cellule technique LEADER 2014-2020 Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016 Salaires et charges : 62 961,14€ 1 ETP gestionnaire et 1 ETP chef de projet Charges Induites : 4 403,08€ Frais de déplacement : 1706,32€ Outils de communication : 2503,85€	71 514,39€ (FEADER 60% : 42 908,63€ et Région 40% : 28605,76€)

Décide de solliciter les subventions auprès de l'Autorité régionale de gestion pour les crédits FEADER ainsi que du Conseil régional ;

Autorise Monsieur le Président à signer toute convention ou autres documents devant intervenir avec les partenaires financiers concernant la gestion du dispositif,

Précise que les crédits destinés au financement de ces dépenses sont inscrits au budget de l'exercice 2016.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

